

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	Pour des commissions d'établissement « inclusives »
Initiant :	Samson Yemane
Date :	01 mars 2022

Notre ville a la richesse d'avoir plusieurs établissements primaires et secondaires publiques avec des commissions d'établissement respectives et fortement actives sur des thématiques éducatives. En effet, ces commissions traitent des projets et des problématiques locaux avec une forte démarche participative et inclusive. Pour rappel, ces commissions d'établissement dépendent de l'article 6 et 7 du **règlement communal sur le Conseil d'établissement lausannois**. Elles sont rattachées au Conseil d'établissement qui lui dépend des articles 31 à 37 de la loi cantonale sur l'enseignement obligatoire. Ces commissions, sur le modèle du conseil d'établissement, regroupent les représentant-e-s suivant-e-s :

- Des autorités communales
- Des professionnel-le-s de l'école
- Des parents d'élèves
- Des organisations, associations ou milieux intéressés par l'école

Toutefois, il manque un acteur central dans cette configuration, à savoir la présence des élèves. Sachant qu'une grande partie des sujets traités dans ces commissions les concernent, il nous semble important de les inclure à ces commissions. Cette démarche à caractère inclusif porte plusieurs éléments positifs à l'égard des enfants et autres entités présentes :

1. L'inclusion des élèves aux **discussions** et **votations** permet aux commissions de profiter leurs compétences, réflexions et critiques pour améliorer les décisions dans la politique éducative, mais également de concrétiser des projets mieux adaptés à leur réalité.
2. La présence de ces écoliers et écolières permet aux autres membres de la commission d'entendre leurs **préoccupations** et **besoins**, puis d'apporter des solutions de manière ciblées par nos institutions.
3. L'inclusion de ces élèves va davantage aider et améliorer la diffusion des informations et décisions discutées auprès de leurs camarades.
4. L'intégration des élèves à une telle démarche démocratique est un outil d'**apprentissage** enrichissant à la fois pour leur développement personnel, mais également pour leur carrière professionnelle, et leur intégration dans la société.

L'intégration des représentant-e-s des élèves au sein des commissions pourrait se faire différemment en fonction de l'âge des élèves (établissements 1-6P / établissements 7P-11S).

Par conséquent, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de modifier la constitution des commissions d'établissements afin que les élèves y soient également représentés, et que les séances soient partiellement adaptées à leur condition.

Initiant : *Samson Yemane*

Co-signataires : *Sarah Depallens, Karine Beausire Ballif et Caroline Devallonné Dinbali*